



TOUTES & TOUS CHEMINOT-ES

TRACT AUX CHEMINOTS

Montreuil, le 19 juillet 2023

SÉCURITÉ FERROVIAIRE

COMBIEN DE MORTS FAUDRA-T-IL ?

Le 11 juillet 2023, une délégation CGT était reçue dans le cadre d'une demande de concertation immédiate suite au décès d'un salarié intérim sur la région de Strasbourg.

Ce jour, la famille cheminote est à nouveau endeuillée suite au décès d'un salarié d'une entreprise sous-traitante à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'hécatombe doit s'arrêter ! La sécurité des salariés ne peut pas être réduite à une simple variable d'ajustement !

Le 30 juin dernier, un salarié « intérimaire » de l'entreprise prestataire SOBECA a été la victime d'un nouvel accident mortel sur la ligne Strasbourg-Saint-Dié, sur la commune de Lingolsheim.

Aujourd'hui, c'est à Saint-Jean-de-Maurienne qu'un salarié travaillant seul sur un chantier de construction de bâtiment a trouvé la mort. Il travaillait dans une entreprise sous-traitante pour le compte d'EIFFAGE, qui sous-traite pour le compte de la SNCF !

Combien de décès faudra-t-il à la direction pour prendre la mesure des conditions dans lesquelles les cheminots et les salariés de la sous-traitance sont amenés à exercer leurs métiers ?

UN NIVEAU DE SÉCURITÉ ALARMANT

La Fédération CGT des cheminots dénonce le niveau de sécurité qui n'a de cesse de se détériorer ces dernières années à l'Équipement, et plus particulièrement au sein des chantiers externalisés.

Le recours abusif au décret du 26 décembre 1994 permet de créer des zones de « non droit » où les entreprises font ce qu'elles veulent, à l'image, déjà, de l'accident mortel du tunnel de Saint-Cloud survenu en mars 2023. Sur ce dernier, l'entreprise a carrément refusé que les élus diligentent une enquête.

Recours abusif à la sous-traitance et à la sous-traitance « en cascade », dilution des responsabilités entre les différents donneurs d'ordres, salariés précaires souvent employés sous statut d'intérimaire sans les formations nécessaires, travail à agent seul, c'est un cocktail dangereux qui favorise à l'évidence les incidents graves et mortels.

DES FAITS IMPLACABLES

À l'exemple de l'accident mortel du 30 juin, les chantiers sont réalisés sans que de réelles évaluations des risques soient mises en œuvre :

- Les dégagements hors zones dangereuses étaient impossibles du fait d'une végétation non maîtrisée. La direction de cet établissement n'a interdit que le lendemain l'accès aux pistes, sans interception de circulation !
- La réglementation GRH0002 et OPO0485 stipule que la marge de sécurité doit être portée à 15 secondes lorsqu'il y a annonce dans les 2 sens de circulation. Or, les instructions du fichet CADA remis à l'annonceur le jour de l'accident n'indiquaient que 5 secondes, soit une distance d'annonce de 340 mètres au lieu de 670 ! 330 mètres de moins !
- Le référentiel d'application RRA27794 comporte de très nombreuses erreurs ou approximations sur l'exécution du décret du 26 décembre 1994 prévu par le code du travail.



Ces quelques points indiquent à eux seuls que les conditions étaient réunies pour qu'un tel drame survienne !

Les enquêtes SSCT devront faire toute la lumière sur les circonstances qui ont provoqué ces drames et déterminer les responsabilités de chacun !

La Fédération CGT des cheminots n'acceptera pas que la direction fasse porter le chapeau aux lampistes !

MISE EN DANGER PAR L'EMPLOYEUR

La CGT a alerté la direction en juillet 2022 sur le niveau de sécurité dans le cadre d'une audience, ainsi que lors du groupe de travail sur la ré-internalisation, mais aucune mesure concrète n'a depuis été prise.

D'ailleurs, en quelques mois, les incidents sécurité se sont multipliés, à l'instar de ce qui s'est passé sur les régions de Bordeaux et Normandie, sans compter les malfaçons nécessitant de multiples reprises par les cheminots !

Bornée malgré les manquements constatés, la direction s'est contentée d'annoncer, lors de la DCI du 11 juillet 2023, l'arrêt des chantiers de fibres sur l'établissement Infrapôle Rhéna et la création d'un groupe d'experts.

C'est sans rapport avec la gravité des dramatiques événements qui endeuillent la famille cheminote depuis des mois, et encore aujourd'hui !

La direction doit se réveiller et prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour garantir la santé et la sécurité des salariés qui travaillent pour son compte !

La casse des collectifs, la désorganisation de la production, l'externalisation doivent cesser ! La santé, la sécurité et les conditions de travail ne peuvent plus être reléguées au second plan !

Pour la CGT, les conventions collectives de ces salariés sont un élément qui compte également. Ils sont à la convention du bâtiment qui n'apporte pas, de fait, les garanties nécessaires en matière de formation à la pratique de ces métiers.

Aujourd'hui, des salariés perdent la vie en entrant dans les emprises SNCF. Malgré nos alertes sur l'externalisation à outrance, la direction substitue, quoi qu'il en coûte, les cheminots par des salariés d'entreprises qui ne maîtrisent ni la technologie, ni le risque ferroviaire, à l'exemple de Safety Fer impliquée dans l'accident mortel du 30 juin.

CHANGER DE PARADIGME

Ces événements ne sont pas dus à la fatalité, mais à l'ensemble de la politique de sous-traitance et de sécurité menée par la direction de l'entreprise, notamment SNCF Réseau, dont la responsabilité est clairement et pleinement engagée.

La Fédération CGT des cheminots revendique :

- La réécriture du référentiel RRA27794 au vu des nombreux manquements constatés ;
- L'arrêt immédiat du recours à la sous-traitance et à l'externalisation ;
- La ré-internalisation de l'ensemble des missions de sécurité, accompagnée des moyens humains et matériels nécessaires à leur exécution.

La Fédération CGT des Cheminots appelle l'ensemble des cheminots, des salariés des entreprises extérieures ou des filiales à faire respecter les règles de sécurité, y compris en cessant le travail !

Refusons de mettre nos vies en danger en essayant de la gagner !

Stoppons le démantèlement de la SNCF, l'abaissement des droits et de la sécurité des cheminots.

CONSTRUISONS LA RIPOSTE !